

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac

Lundi 13 avril 2026

Feuillet 2026 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	34
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	5
Nombre de votants	40
Date de convocation	07/04/2026
Certifiée exécutoire le	13/04/2026
Affichée le	14/04/2026
Transmis en préfecture	14/04/2026

Le treize avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY

Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GARAIS Daniel, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX-SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Héléne, DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, GOUMOT-LABESSE Lionel, ORZOLECK Catherine, PERIER Michel

EXCUSÉS : Daniel CHASSEING (donne pouvoir à Bernard RUAL), Didier JARRIGE (donne pouvoir à Corinne LEFEVRE), Christophe BAYLE (donne pouvoir à Agathe MAZALEYRAT), Frédéric VAN ROEKEGHEM (donne pouvoir à Jean-Yves URBAIN), Olga BOUDIN (donne pouvoir à Sophie BEZEAU), Pierre PEYRAMAURE (représenté).

Secrétaire : Christophe PETIT.

38-2026 - Élection d'une commission d'appel d'offres (CAO).

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

- La liste «CAO» présente :

Alexia LEGRAIN, Sylvain BERNARD, Christian MADRANGE, Alain COUTURAS et Corinne LEFEVRE comme membres titulaires

Olivier LEGRAIN, Estelle BOUCHOT, Sylvain GIOUX, Jean-Pierre BORT et Geneviève SENEJOUX comme membres suppléants

- Pas d'autre liste

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

-Nombre de votants = 40

-Suffrages exprimés = 40 Ainsi répartis :

La liste « CAO » obtient 40 voix

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « CAO » obtient 5 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

Alexia LEGRAIN, Sylvain BERNARD, Christian MADRANGE, Alain COUTURAS et Corinne LEFEVRE comme membres titulaires

Olivier LEGRAIN, Estelle BOUCHOT, Sylvain GIOUX, Jean-Pierre BORT et Geneviève SENEJOUX comme membres suppléants

Pour faire partie de la commission d'appel d'offres,

Avec la personne habilitée à signer les marchés passés par la communauté de communes : M. Philippe JENTY, et Président de cette commission

Fait à Treignac le 14/04/2026

Le Président, Philippe JENTY.

